

Groupe FIVES

Rapport indépendant sur la version 1 de la « Charte pour l'application de la démarche FIVES *Engineered Sustainability*® » en date d'octobre 2013



Groupe FIVES

Rapport indépendant sur la version 1 de la « Charte pour l'application de la démarche FIVES Engineered Sustainability® » en date d'octobre 2013

A la suite de la demande qui nous a été faite, nous avons revu la version 1 de la « Charte pour l'application de la démarche FIVES Engineered Sustainability® » d'octobre 2013 et ses annexes¹, décrivant les procédures d'attribution de la marque Engineered Sustainability® aux produits du Groupe FIVES (ci-après nommé le « Référentiel »).

Il appartient au Groupe FIVES de mettre régulièrement à jour le Référentiel, d'en assurer la mise à disposition auprès des utilisateurs internes et auprès des tiers. Il nous appartient de vous faire part de nos constats suite aux travaux décrits ci-après. Dans le cadre de ce rapport indépendant, nous ne nous prononçons pas sur la correcte application du Référentiel aux produits du Groupe FIVES.

Nature et étendue des travaux

Comme convenu, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons apprécié la cohérence, la précision, la clarté, l'objectivité, le caractère exhaustif et la pertinence de la version 1 du Référentiel au regard des activités du Groupe FIVES et des exigences des normes ISO 14020 (Etiquettes et déclarations environnementales – Principes généraux), ISO 14021 (Marquages et déclarations environnementaux – Auto-déclarations environnementales) et ISO 14062 (Management environnemental - Intégration des aspects environnementaux dans la conception et le développement de produit).
- Pour cela, nous avons pris connaissance des documents constituant le Référentiel et conduit des entretiens avec les personnes responsables des processus associés.

Ces travaux ont été réalisés par nos équipes spécialisées en matière d'environnement et de développement durable.

¹ Ces annexes sont constituées des documents suivants : « Engineered Sustainability® - Pledge letter », « Engineered Sustainability® - Key products », « Engineered Sustainability® - Project summary » et « Engineered Sustainability® - Brand attestation ».



Constats

Nous faisons les constats suivants relatifs au caractère approprié du Référentiel :

- Le Référentiel satisfait les exigences des normes ISO 14020, ISO 14021 et ISO 14062, en particulier les règles d'attribution de la marque « *Engineered Sustainability®* », l'organisation et les responsabilités, les exigences relatives à la démarche d'éco-conception et aux performances à atteindre sur les volets environnementaux et de sécurité, les exigences relatives à l'engagement des sociétés FIVES qui souhaitent intégrer la démarche ainsi que les règles de communication.
- Nous attirons l'attention du lecteur sur le terme « sustainability » qui, dans le cadre de la démarche FIVES « *Engineered Sustainability®* » désigne les aspects environnementaux et de sécurité au travail. Conformément à la norme ISO 14021, le Référentiel encadre strictement l'utilisation de ce terme, qui n'est autorisé que pour le nom de la marque.
- Pour des raisons de confidentialité, le Référentiel complet n'est pas destiné à être publié. Afin d'être en cohérence avec les exigences de la norme ISO 14020, une version simplifiée, intégrant les principes essentiels des modalités d'attribution de la marque *Engineered Sustainability®* a été rédigée et est disponible sur demande auprès du Groupe FIVES.

Paris-La Défense, le 23 octobre 2013

ERNST & YOUNG et Associés
Cleantech & Sustainability

Eric Mugnier